

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE
HOTEL DE LA BOURSE
14, RUE DU PALAIS BP 50365
17001 LA ROCHELLE CEDEX 1
TEL: 0 891 01 11 11
FAX:05 46 50 55 70

RECEPISSE DE DEPOT

SELARL SIZAIRE GAUTHIER GRIZET
RUE GUSTAVE EIFFEL
17140 LAGORD

V/REF :
N/REF : 2006 B 561 / 2011-A-3650

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LA ROCHELLE certifie qu'il a reçu le 28/09/2011,

P.V. d'assemblée du 17/06/2011
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

COMPAGNIE BIODIVERSITE
Société par actions simplifiée
avenue Paul Langevin
BP 47
17180 Périgny

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-3650 le 28/09/2011
R.C.S. LA ROCHELLE 491 945 895 (2006 B 561)

Fait à LA ROCHELLE le 28/09/2011,

Le Greffier



« COMPAGNIE BIODIVERSITE »
Société par actions simplifiée au capital de 35.216.580 Euros
Siège social : PERIGNY (17180) - Avenue Paul Langevin
RCS LA ROCHELLE 491 945 895

-:-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2011

Le dix-sept juin deux mille onze,
A LA ROCHELLE (17000), NOVOTEL, 1 avenue de la Porte Neuve, à 8 heures 30,

Les associés de la société « COMPAGNIE BIODIVERSITE », société par actions simplifiée au capital de 35.216.580 euros, divisé en 35.216.580 actions, se sont réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque associé, le 6 juin 2011.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par les membres de l'assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par le président Monsieur Charles KLOBOUKOFF.

Madame Peggy LAFLEUR est désignée comme secrétaire.

Les commissaires aux comptes de la société, la société ERNST & YOUNG Audit et la société KPMG, ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 6 juin 2011. La société ERNST & YOUNG Audit est présente, représentée par Monsieur Matthieu BARREAU et la société KPMG est présente, représentée par Monsieur Rémy DEMARTIAL.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 35.216.580 actions sur les 35.216.580 actions composant le capital social, soit les deux tiers au moins des actions ayant le droit de vote.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

Le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la feuille de présence,
- les copies de la lettre de convocation adressée aux associés,
- la copie et l'avis de réception des convocations adressées aux commissaires aux comptes,
- les comptes annuels et l'inventaire de l'exercice écoulé,
- les comptes consolidés,
- le rapport de gestion,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte du projet des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le président rappelle que les documents devant être mis à la disposition des associés l'ont été dans les délais légaux et statutaires ainsi que les rapports des commissaires aux comptes.

A la demande du président, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis le président rappelle l'ordre du jour :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- examen du rapport de gestion du président sur les comptes figurant aux documents de synthèse et sur les informations contenues dans l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et sur les comptes consolidés arrêtés également au 31 décembre 2010
- examen des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels clos le 31 décembre 2010 et sur les comptes consolidés arrêtés également au 31 décembre 2010
- examen des rapports des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
- approbation des comptes sociaux, des comptes consolidés et des conventions
- quitus au président
- affectation du résultat
- remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- questions diverses

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- examen d'une proposition de résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés

Il donne lecture du rapport de gestion puis présente à l'assemblée les comptes annuels et les comptes consolidés établis et présentés selon les mêmes méthodes et les mêmes formes que les années précédentes.

Puis, lecture est donnée à l'assemblée des rapports des commissaires aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**SEPTIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT**

L'assemblée générale accepte expressément la démission de la société KPMG et de Monsieur Philippe GUILLET de leur mandat respectif de commissaire aux comptes titulaire et suppléant de la société avec effet de ce jour.

En conséquence, elle nomme en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire, la société « RENOUE RENAUDEAU & Associés », dont le siège est 117 avenue Denfert Rochereau à LA ROCHELLE, et en tant que nouveau commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Hervé BRETOMEAU sis à LA ROCHELLE, 117 avenue Denfert Rochereau et ce pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les nouveaux commissaires aux comptes ont fait connaître par avance leur acceptation de ces mandats.

NEUVIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

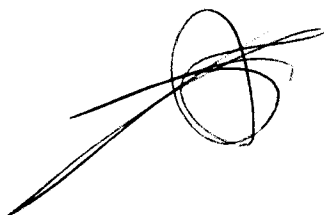
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Après lecture, le président et le secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Charles KLOBOUKOFF

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.